



**Mairie de  
Chailly-en-Gâtinais**

# Un projet d'antenne 4G sur Chailly-en-Gâtinais

*Billet d'information – Novembre 2017*

Vous avez pu suivre au fur et à mesure de leur développement les actions menées par notre commune en faveur de la « mobilité numérique », c'est-à-dire l'implantation de matériels visant à obtenir du réseau téléphonique et internet mobiles sur l'ensemble du territoire communal.

Aujourd'hui, comme certains d'entre vous le savent déjà, notre pétition a porté ses fruits et nous avons obtenu partiellement gain de cause. En effet, l'opérateur Free Mobile s'est manifesté et a d'ores et déjà engagé un projet en cours de validation par votre équipe municipale. A l'heure actuelle, aucune promesse n'a pu être obtenue de la part de SFR, Bouygues Telecom ou Orange.

Par ce billet, nous souhaitons vous informer de ce projet que nous mettons en place en toute transparence. Un dossier d'avant-projet proche de la version définitive est consultable par tous en mairie aux heures d'ouverture.

## **En quoi consiste le projet ?**

Il s'agit d'autoriser Free Mobile à implanter sur le territoire de Chailly-en-Gâtinais un pylône d'une hauteur de quarante mètres portant à son sommet 3 antennes-relais couvrant chacune à des angles de 120°. Le pylône serait installé dans un parc grillagé de 6 m x 6 m au bout d'un chemin en calcaire. L'objectif vise à obtenir une meilleure réception du réseau *mobile*, donc sans influence sur le débit de l'internet fixe qui passe par les lignes téléphoniques cuivrées.

Cette installation ne bénéficiera, dans un premier temps, qu'aux personnes titulaires d'un abonnement chez Free Mobile (à partir de 2 € par mois), mais nous avons l'espoir de voir d'autres opérateurs s'installer sur ce même pylône.

## **Allons plus loin ...**

Le matériel que propose Free Mobile est de toute dernière génération. Afin de se rendre compatible avec toutes les générations de périphériques mobiles et de smartphones, différentes fréquences en 3G et 4G seront utilisées : 900/1800/2100/2600 Mhz.

Les fréquences portent sur le réseau hertzien (comme la radio, la TV). Quelques mois après l'installation du pylône, la 4G empruntera la fréquence LTE 700 Mhz qui était celle de la TV TNT jusqu'en avril 2016.

## **Où sera installée cette antenne-relais ?**

Le pylône Medialys existant (route de Montargis) n'a pas pu être réutilisé, car il est propriété du département et n'est pas dimensionné pour accueillir d'autres matériels.

L'emplacement doit être choisi de façon à ce que l'ensemble des habitants puissent profiter de ce réseau mobile quel que soit le lieu de résidence sur la commune. La portée étant limitée, en particulier en 4G (2 km maximum), il faut choisir un terrain à équidistance du bourg et de Romaison. La portée 3G est de 5 km au maximum et couvrirait tout le bourg, ainsi que Presnoy.

D'autre part, pour des raisons de sécurité sanitaire et au nom du principe de précaution, il faut trouver un emplacement sans proximité immédiate avec des habitations, et limiter autant qu'il est possible de le faire l'impact visuel de l'édifice.

Enfin, le choix d'un terrain appartenant à la commune donne une meilleure maîtrise du bail et permet une redistribution du loyer perçu annuellement de l'opérateur.

Parmi les terrains appartenant à la commune, le terrain nommé « Le Paradis » situé route de la Bourbonnière, à gauche après la salle des fêtes, semble respecter ces critères d'équité.

La situation de ce terrain éloigne l'antenne-relais d'au moins 200 mètres de toute habitation, et permet une couverture en 4G de 95% des zones ouvertes à la construction et de 100 % des 18 km<sup>2</sup> du territoire communal en 3G.

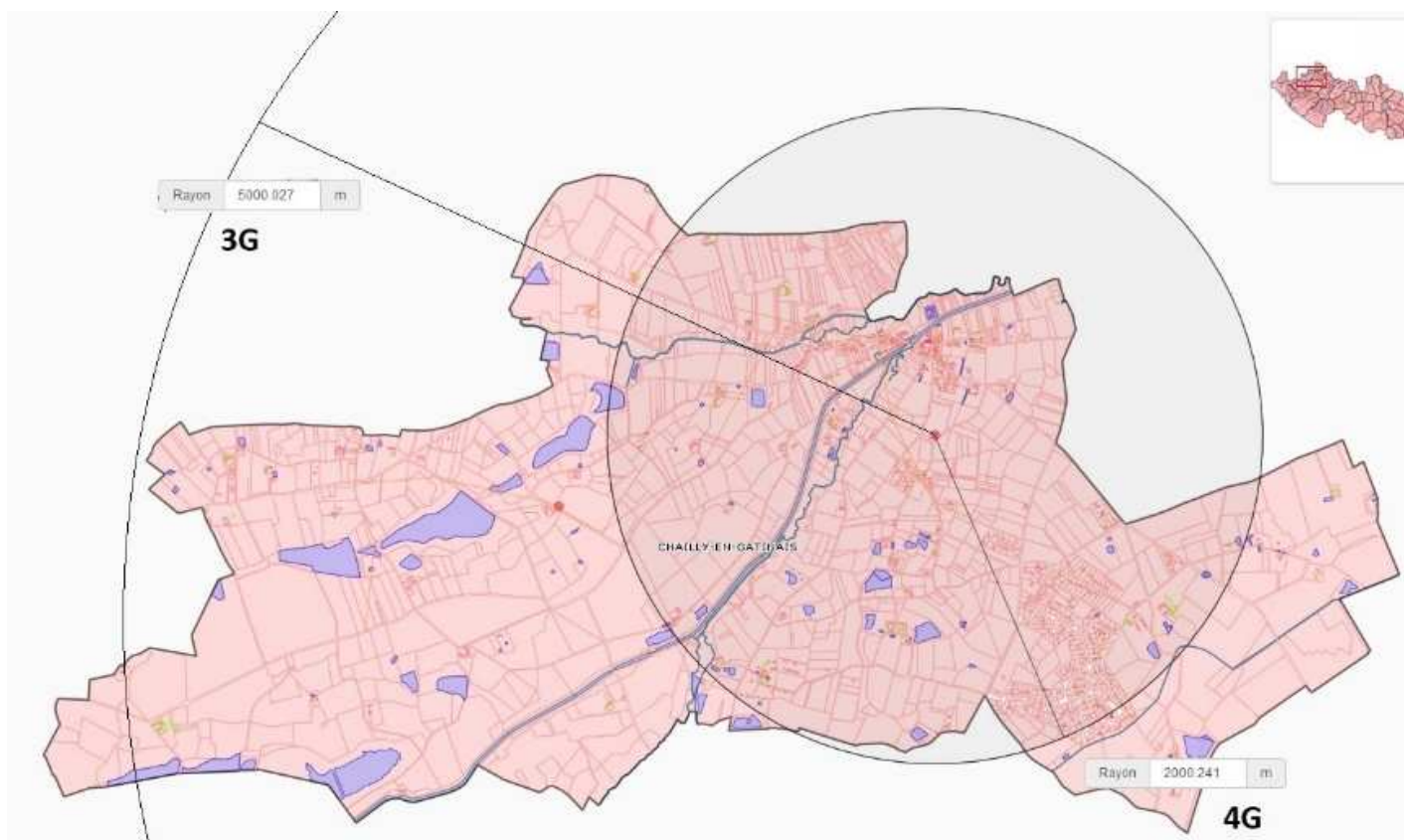
Ce terrain a donc été proposé à Free Mobile en vue d'une étude d'implantation.

Vous pouvez suivre l'ensemble de nos actions sur le site internet de la commune sur :

**[www.chailly-en-gatinais.fr/mobilite-numerique](http://www.chailly-en-gatinais.fr/mobilite-numerique)**

L'engagement définitif de la commune de Chailly-en-Gâtinais vis-à-vis de ce projet interviendra à la mi-décembre 2017.

Simulation des zones de couverture :



Simulation d'implantation sur le terrain communal « Le Paradis » :

